

**Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy 29 rue Gustave Eiffel - 54800 JARNY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 Juin 2017

Etaient présent(e)s :

Mesdames : MANGEL, TOURNEUR, MOCCI,

Messieurs : LAGUERRE, BERG, RAVEL, L'HERBEIL, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, GRIVEL, BESSEDJERARI, LAFOND, VACCANI, METZINGER, KEFF, LINTZ, DURAND, JEAN PHILIPPE, LAMORLETTE Franck, BECQUER, BEAULATON, SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, DIDIER, BRECK, SANTONI, CARLI, PETITJEAN, CESARONI

Etaient représenté(e)s par un pouvoir :

M. GAASCH par M. BESSEDJERARI

M. DEFER par Mme MANGEL

M. BACCETTI par M. FRANTZ

M. BAUDET par Mme TOURNEUR

Mme DESENCLOS par M. ANTZACK

M. GRIMALDI par M. PETITJEAN

M. NOCCHI par M. CARLI

Etaient représenté(e)s par un suppléant :

M. DIETSCH par M. CORNILLE

Mme MARTEL par M. CHAMPLON

M. FIUMANA par M. JAVELLE

Etaient excusé(e)s :

Mmes MULLER, KOCKEISEN

Mrs ZIMMERMANN, COLIN Eric, BONASSO,

Etaient absent(e)s :

Mmes BOSSI, BAUCHEZ, BOURGASSER, ZATTARIN,

Mrs SCHMITT, ZAMPETTI, BOUAFFAD, SONNET, ABERKANE, BOURET, MARTIN, SILVESTRIN, JODEL, JACOB, COLLIN Pierre, NEZ, FIUMANA, SCHWARTZ, CARDAIRE, MORETTE

Président de séance : Alain FRANTZ

Secrétaire de séance : Véronique TOURNEUR

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs et excusés. Il met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui n'appelle aucun commentaire.

Le Président remercie ensuite la mairie d'Hatriz pour la mise à disposition de la salle.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour : la mise en place du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est accepté. Par ailleurs, le premier point relatif au rapport d'activités sera présenté en dernier.

Le Président informe ensuite l'assemblée des différents marchés qui ont été signés depuis le dernier comité syndical :

- Fourniture d'un système de gestion informatisée d'un réseau de déchèteries avec ADEMI et STYX). (janvier 2017)
- Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéosurveillance et d'alarme anti-intrusion avec IT MATELEC 648 euros TTC par mois pendant 60 mois. (février 2017)
- Fourniture de sacs transparents avec ORAPI HYGIENE pour un montant de 91 375,20 euros TTC pour 1,4 millions de sacs. (février 2017)
- Collecte sélective en porte à porte des déchets végétaux avec SUEZ pour un montant de 36 575 euros TTC. (mars 2017)
- Acquisition d'un camion Ampliroll neuf avec les Etablissements HERMENT (SCANIA) pour un montant 136 560 euros TTC. (mars 2017)
- Aménagement de la déchèterie d'Homécourt avec la société WH pour un montant de 123 330 euros TTC. (avril 2017)

1/ Création d'un poste administratif de catégorie B ou C

Le Président informe l'assemblée que l'agent chargée de la comptabilité du syndicat prend sa retraite à compter du 1^{er} novembre 2017. Afin de pourvoir à son remplacement, il convient de créer un nouveau poste au tableau des effectifs. La catégorie de l'emploi ainsi que le grade seront déterminés en fonction de la personne recrutée.

Cette proposition, soumise aux votes, est adoptée à l'unanimité

2/ Décision modificative

A la demande du trésorier et afin de régulariser des chapitres budgétaires, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
21578 (21)	- 50.00
13911 (040)	+ 50.00
Total Dépenses	0.00

INVESTISSEMENT

Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant
28051 (040)	- 210.00
28138 (040)	+ 1 202.00
28158 (040)	+ 4 926.85
10222 (10)	- 5 918.85
Total Recettes	0.00

FONCTIONNEMENT

Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042)	+ 5 918.85
6288 (11)	- 5 918.85
Total Recettes	0.00

Cette décision modificative, soumise au comité syndical est approuvée à l'unanimité.

3/ Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Le comptable public a sollicité le SIRTOM quant à la nécessité d'arrêter par convention une politique globale du recouvrement définissant des engagements réciproques de nos services sur l'ensemble des problématiques des recettes et du recouvrement amiable et contentieux.

Pour ce faire, un projet de convention a été rédigé ; le Président en donne lecture.

L'assemblée approuve la signature de cette convention à l'unanimité.

4/ Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le Président informe le comité syndical que les programmes locaux de prévention, définis par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés, doivent désormais être compatibles avec le programme national de prévention des déchets (PNPD)

Afin de respecter la réglementation en vigueur, de limiter la production de déchets et son impact sur l'environnement, Alain FRANTZ propose aux élus de s'inscrire dans un programme local de prévention des déchets en collaboration avec l'ADEME Grand Est pour la période 2015-2020.

Ce plan d'actions avec objectifs à réaliser : réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés du SIRTOM depuis 2010, soit la réduction de 51,1 kg de déchet par habitant, doit également permettre de maîtriser au mieux les coûts.

L'assemblée autorise la mise en place du PLPDMA et la signature des documents s'y référant.

5/ Rapport d'activités de l'année 2016

Conformément à la loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et plus précisément le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement, Hervé BARBIER, Directeur Général des Services, présente à l'assemblée le rapport d'activités du SIRTOM pour l'année 2016.

Le comité syndical prend acte de ce rapport.

INFORMATIONS

- La déchèterie de Jarny est accessible aux administrés depuis le 1^{er} juin 2017. Les cartes d'accès sont réalisées au siège du syndicat mais ne sont pas encore obligatoires pour entrer sur le site.

Pour répondre à Monsieur DIDIER, le nombre de passages en déchèterie est limité à 26 par an et ils peuvent être utilisés indifféremment sur l'année.

Par ailleurs, la déchèterie de Jarny peut être fréquentée par les 29 communes du syndicat même si le bassin du Jarnisy est privilégié pour équilibrer les fréquentations et apports.

- Une rencontre avec le Syndicat de Gestion Forestière Orne Woigot, ayant pour objet la récupération des déchets dans les bois des communes syndicales, a eu lieu. Une convention est à l'étude.

- Monsieur HYPOLITE communique les résultats de l'appel d'offres concernant le tri sélectif. La société SUEZ (anciennement BARISIEN + SITA) a été retenue pour un coût de 163.10 €HT/tonne révisable annuellement. La durée du marché est de 3 ans.

QUELQUES DATES

1^{er} juillet 2017 : inauguration de la déchèterie de Jarny à 11h

19 septembre 2017 : Visite d'une usine de valorisation des textiles et d'une unité de méthanisation en Moselle

5 octobre 2017 : réunion du comité syndical

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

